

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 28 NOVEMBRE

66 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 6 835 853 € à la commune de Fontenay-aux-Roses (dont 6 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2023-2025).
- L'attribution de 10 406 064 € à la commune de Châtenay-Malabry (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre du contrat de développement (2022-2024).
- L'attribution de 6 014 367 € à la commune de Sèvres (dont 4 538 280 € en investissement) dans le cadre du contrat de développement (2022-2024).
- L'attribution de 5 000 450 € à la commune de Saint-Cloud (dont 3 560 000 € en investissement) dans le cadre du contrat de développement (2022-2024).
- L'attribution de 635 000 € à l'Institut des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de la campagne « Toutes culottées » pour l'année scolaire 2022-2023.
- L'attribution de 15 000 € au fonds pour les écoles d'Orient, pour le financement de « La congrégation des filles de la charité » au Liban pour 2022.

FINANCES – BUDGET

AACG 92 – Subvention 2023

L'assemblée départementale attribue une subvention d'un montant maximum de 470 000 € à l'Association Amicale des Conseillers Généraux ou anciens Conseillers Généraux 92 pour l'année 2023.

Association des maires du Département (AMD 92) – Subvention 2022

L'assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 150 000 € à l'association des Maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD 92) pour l'année 2022.

Mouvement national des élus locaux (MNEL) – Subvention 2022

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement de 22 000 € au Mouvement national des élus locaux (MNEL) pour 2022.

Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022

L'assemblée départementale prononce l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, pour un montant de 306 786,95 €, réparti comme suit :

- revenu minimum d'insertion (RMI) : 22 715,97 € ;
- aide personnalisée à l'autonomie (APA) : 166 087,94 € ;
- matière sociale (hors RMI, RSA et APA) : 79 600,80 € ;
- administration générale de la collectivité (autres moyens généraux) : 38 382,24 €.

Il est pris acte des créances éteintes prononcées par les ordonnances de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et par les procédures de liquidation judiciaire, pour un montant de 111 305,70 €.

SCIC Coopérative Carbone Paris – Prise de participation de la SOGARIS – Accord préalable

L'assemblée départementale approuve la prise de participation par la SAEML SOGARIS de 2 000 titres à émettre, au prix global de 200 000 €, soit un prix unitaire de 100 €, auprès de la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Coopérative Carbone Paris-Métropole », en cours de création par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Cette prise de participation intervient, soit à la date de la constitution de la SCIC « Coopérative Carbone Paris-Métropole », soit à une date ultérieure selon un calendrier qui reste à déterminer. Le projet de statuts de la SCIC « Coopérative Carbone Paris Métropole » est approuvé. Le Conseil d'administration de la société SOGARIS SAEML et les dirigeants de la société ajustent les modalités, notamment de calendrier, des opérations susvisées afin de permettre la réalisation de celles-ci dans les meilleures conditions.

SAEML SOGARIS – Rapport annuel du représentant du Département – 2021

L'assemblée départementale donne acte au conseiller départemental représentant le Département des Hauts-de-Seine au Conseil d'administration de la SAEML SOGARIS de la communication du rapport concernant l'exercice 2021.

ADMINISTRATION GENERALE

Société publique Locale CITALLIA – Désignation représentant – Assemblée Générale

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un représentant du Conseil départemental à l'Assemblée générale de la société publique locale CITALLIA.

Les élus départementaux désignent, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine à l'assemblée générale de la société publique locale CITALLIA, Mme Nathaly Lederman et M. Yves Coscas.

DESIGNATIONS

Désignation représentant – SAEM Citallios

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du représentant du Conseil départemental au Conseil d'administration de la SAEM Citallios.

Les élus départementaux désignent, pour représenter le Département en tant que censeur au Conseil d'administration de la SAEM Citallios, Madame Josiane Fischer.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Liban - Fonds pour les écoles d'Orient - Subvention 2022.

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur du fonds pour les écoles d'Orient, pour le financement de « La congrégation des filles de la charité » au Liban pour l'année 2022.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Appel à manifestation d'intérêt – Règlement intérieur – Sèvres

L'assemblée départementale procède à l'adoption d'un règlement intérieur pour la commission de sélection du projet lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur l'occupation et l'animation temporaire d'une parcelle de 2 200 m², située en bord de Seine à Sèvres, au cœur de la Vallée Rive

Gauche. Ce règlement intérieur précise les dispositions relatives au fonctionnement de la Commission de sélection du projet lauréat de l'AMI.

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des membres de la Commission de sélection du projet lauréat de l'AMI.

Sont désignés en tant que membres de la commission de sélection ayant voix délibérative :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Grégoire de la Roncière	Mme Marie-Laure Godin
M. Pierre-Christophe Baguet	M. Eric Berdoati
M. Denis Larghero	Mme Nathalie Pitrou
M. Jean-Christophe Fromantin	

Sont désignés, en tant que personnalités qualifiées au titre de la gestion du domaine public fluvial ayant voix délibérative :

- Monsieur Dominique Ritz, Directeur territorial de Voies navigables de France (VNF), en qualité de titulaire,
- Madame Stéphanie Peigney-Couderc, Directrice territoriale adjointe.

Sont désignés, en tant que représentants des services départementaux, et siègent à la commission sans voix délibérative :

- M. Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint du PACT,
- M. Joseph Salamon, Directeur du Développement et de la stratégie,
- Mme Anne Rieth de Jonghe, Directrice de l'Eau.

SANTÉ

Hôpital Marie-Lannelongue – Subvention

L'assemblée départementale attribue une subvention d'investissement d'un montant de 3 M€ à la Fondation Hôpital Saint-Joseph pour la construction du nouvel hôpital Marie-Lannelongue situé au Plessis Robinson.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Fontenay-aux-Roses – Contrat de développement Département-Ville – 2023-2025

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Fontenay-aux-Roses. 6 835 853 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2023-2025, dont 6 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Création d'un parcours nature intergénérationnel	825 000 €	82 500 €
Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	360 000 €	-
Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux	3 945 000 €	197 250 €
Création d'un espace solidarités et petite enfance	540 000 €	-
Rénovation du gymnase des Pervenches	330 000 €	-
Sous-total investissement	6 000 000 €	279 750 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	549 737 €
Relais d'assistantes maternelles	32 232 €
Cohésion sociale, lien social et solidarité	253 884 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	835 853 €

TOTAL	6 835 853 €
--------------	--------------------

Commune de Châtenay-Malabry – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Châtenay-Malabry. 10 406 064 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Construction d'un espace famille	1 998 000 €	99 900 €
Création d'un espace séniors – réhabilitation du château Malabry	2 834 000 €	141 700 €
Réhabilitation du pavillon Colbert (phase 2)	992 500 €	49 625 €
Rénovation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois	1 175 500 €	58 775 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	350 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 437 641 €
Relais d'assistantes maternelles-lieu d'accueil enfant-parent	79 104 €
Activités sportives	326 655 €
Activités culturelles	636 630 €
Coordination gériologique	64 734 €
Politique de la Ville	861 300 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	3 406 064 €

TOTAL	10 406 064 €
--------------	---------------------

Commune de Sèvres – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Sèvres. 6 014 367 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 4 538 280 € en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Création d'un espace dédié aux séniors	160 000 €	-
Rénovation des écoles Gambetta A et B	1 867 415 €	93 371 €
Désimperméabilisation des sols et végétalisation des cours d'école du groupe scolaire Aimé et Eugénie Cotton	266 865 €	13 343 €
Création d'un nouvel espace culturel polyvalent à vocation musicale	1 251 000 €	125 100 €
Rénovation partielle de l'espace culturel Sèvres-Espace-Loisirs	993 000 €	49 650 €
Sous-total investissement	4 538 280 €	281 464 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 060 173 €
Relais d'assistantes maternelles	31 725 €
Activités culturelles	289 134 €
Activités sportives	30 330 €
Coordination gériologique	64 725 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 476 087 €

TOTAL	6 014 367 €
--------------	--------------------

Commune de Saint-Cloud – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Saint-Cloud. 5 000 450 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 3 560 000 € en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
Requalification du jardin des Gâtines	760 000 €	-
Réalisation d'une Coulée verte rue Gounod (phase 1)	435 000 €	21 750 €
Rénovation du complexe sportif des Tourneroches	1 080 000 €	54 000 €
Rénovation de cinq écoles élémentaires	365 000 €	-
Rénovation de la toiture de l'église Saint-Clodoald	550 000 €	-
Modernisation et extension du dispositif de vidéoprotection	370 000 €	-
Sous-total investissement	3 560 000 €	75 750 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	987 000 €
RAM / RAP	165 000 €
Activités culturelles	192 000 €
Activités sportives	96 450 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 440 450 €

TOTAL	5 000 450 €
--------------	--------------------

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Commune de Bagneux – Dispositif « Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine » – Réhabilitation du secteur Mirabeau

L'assemblée départementale attribue une subvention d'investissement d'un montant de 863 037 € à Hauts-de-Seine habitat, au titre de « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine » pour l'opération de réhabilitation de 267 logements situés aux 1, 3, 5, 7, 11, 15, 17, 19, 7 bis, 13-13 bis, et 21-23, allée Mirabeau à Bagneux. En contrepartie de cette subvention, 12 logements, situés sur le territoire de communes des Hauts-de-Seine, sont mis à disposition du Département pour une durée de quinze ans.

Habitat – Aides départementales aux particuliers

L'assemblée départementale approuve l'attribution de 20 subventions d'un montant total de 40 999 € à des particuliers au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Organismes extérieurs – Hydraulique – Adhésion et retraits

L'assemblée départementale décide le retrait du Département de l'association Société hydrotechnique de France et de l'Association française des tunnels et de l'espace souterrain.

Les élus départementaux décident l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols Paris IDF à compter du 1er janvier 2023. Les statuts de cette association sont approuvés. Une cotisation annuelle d'un montant de 1 400 €, au titre de l'adhésion du Département, est versée à l'association.

Les élus départementaux décident, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un représentant et un représentant suppléant du Conseil départemental auprès de l'association Cluster Eaux-Milieus-Sols Paris IDF.

M. Grégoire de La Roncière est désigné en qualité de représentant du Département des Hauts-de-Seine.

Un membre de l'administration est désigné en qualité de représentant suppléant du Département des Hauts-de-Seine.

Assainissement – SGP – Études ouvrage annexe 2403 ligne 15 Ouest – Convention

L'assemblée départementale approuve la convention spécifique à conclure avec la Société du Grand Paris, relative au financement des études strictement nécessaires à la conservation des ouvrages du Département des Hauts-de-Seine, préalables à la réalisation de l'ouvrage à Suresnes de la ligne 15 Ouest (Pont de Sèvres – Saint Denis Pleyel) du Grand Paris Express.

COMMANDE PUBLIQUE

SIPPEREC – « SIPP'N'CO » – Adhésion à un bouquet de services.

L'assemblée départementale approuve l'adhésion, au 1er janvier 2023, du Département au lot 1 du bouquet de services n° 5 de la centrale d'achats « SIPP'N'CO » du SIPPEREC, intitulé « *Solutions intelligentes de sécurité et de sûreté* ». Le montant de la participation financière annuelle pour ce bouquet supplémentaire s'élève à 1 445 € TTC.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Cession à titre gratuit – Selles d'équitation – Association Qilin

L'assemblée départementale approuve la cession, à titre gratuit, de trois selles d'équitation au profit de l'association Qilin.

Cession – 49, route de Vaugirard – Meudon

L'assemblée départementale approuve la cession à la commune de Meudon du terrain départemental situé au 49, route de Vaugirard à Meudon d'une superficie de 1 389 m², au prix de 2 610 000 € hors frais et taxes.

Convention de mécénat – Madame Saint Dizier.

L'assemblée départementale accepte le don d'une valeur de 30 000 €, au titre du mécénat financier de Madame Saint Dizier, pour la réalisation d'un banc sous le cèdre pleureur de l'*Arboretum* de la Vallée-aux-Loups, en mémoire de son frère disparu, selon les modalités de la convention.

CULTURE

Musée départemental Albert-Kahn – Exposition Voyages – Prêts d'œuvres – Avenants

L'assemblée départementale approuve 9 avenants aux contrats de prêt d'œuvres, à titre gratuit, dans le cadre de la prolongation jusqu'au 31 décembre de l'exposition temporaire inaugurale « *Autour du Monde. La traversée des images, d'Albert Kahn à Curiosity* » au musée départemental Albert-Kahn.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Musée du Louvre Lens

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, d'une œuvre du musée du Domaine départemental de Sceaux, entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public de coopération culturelle Musée du Louvre-Lens, dans le cadre de l'exposition intitulée « Paysage », qui sera présentée du 29 mars au 24 juillet 2023.

Maison de Chateaubriand – Mécénat fondation La Poste – Avenant

L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de mécénat conclue avec la fondation d'entreprise La Poste dans le cadre de la création d'une mallette pédagogique pour la Maison de Chateaubriand, en vue de la prolongation d'un an de ladite convention.

Festivals Chorus et La Défense Jazz – Conventions SACEM – Subvention théâtre Eurydice/Sauvegarde

La SACEM attribue au profit du Département, les aides financières suivantes au titre de l'année 2022 :

- 14 000 € pour le festival Chorus,
- 3 000 € pour le festival Chorus des enfants,
- 4 000 € pour le festival La Défense Jazz Festival.

L'assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association théâtre Eurydice Sauvegarde (le TE'S) pour le développement du pôle Art et Handicap 78-92 – théâtre Eurydice ESAT, pour l'année 2022.

SGP – Gare du Pont de Sèvres – Subvention pour la création d'une fresque

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 179 000 € à la Société du Grand Paris dans le cadre de la création d'une fresque en céramique destinée à être implantée à la future gare du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (ligne 15 du Grand Paris Express).

Associations des amis des musées départementaux – Subventions 2022 – Autorisation occupation domaniale.

Les élus départementaux approuvent l'attribution de deux subventions de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € pour l'année 2022 :

- 10 000 € alloués à l'association Les Amis du musée Albert-Kahn,
- 10 000 € alloués à l'association Les Amis de la Maison de Chateaubriand.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

Société du Grand Paris – Avenant à la convention de TMO – Aménagement berges de Seine

L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Société du Grand Paris en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de berges de Seine à l'issue de la réalisation d'un ouvrage place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux par la Société du Grand Paris.

Autolib' / Velib' – Convention portant superposition d'affectations domaniales départementales –EPI 78/92 et Syndicat mixte Autolib et Vélib Métropole

L'assemblée départementale approuve la convention portant superposition d'affectations du domaine public départemental entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etablissement public interdépartemental Yvelines – Hauts-de-Seine et le syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib'.

Pont-route Arago – Convention portant superposition d'affectations domaniales – SNCF, EPI 92/78

L'assemblée départementale approuve la convention avec la SNCF et l'EPI 78/92, portant superposition d'affectations des domanialités publiques ferroviaire et routière et relative aux modalités de gestion et d'entretien du pont-route situé à l'intersection du réseau routier de la RD 131 et des voies ferrées à Nanterre.

RD 911 – Gennevilliers – Acquisition emprise.

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de l'Etat d'une emprise en nature de terrain nu de 2 179 m² environ, située avenue du Pont d'Epinay à Gennevilliers, pour un montant de 287 628 €. L'acte de cession à conclure comprend une clause d'affectation incluant :

- l'obligation de réalisation d'un carrefour giratoire et les aménagements indispensables sur la parcelle cédée, sans possibilité d'édification d'un autre programme ;
- une restriction d'usage du bien cédé d'une durée de vingt ans à compter de la signature de l'acte de vente en élément de voirie départementale publique.

Le classement dans le domaine public routier départemental de l'emprise mentionnée ci-dessus est décidé.

Voirie – RD 9/ RD 998 Villeneuve-la-Garenne – Fonds mobilités actives aménagements cyclables.

L'assemblée départementale approuve la convention de financement avec la préfecture de Région d'Île-de-France, pour l'insertion d'aménagements cyclables sur la RD 9 et la RD 998 boulevard Charles de Gaulle et avenue du Maréchal Leclerc à Villeneuve-la-Garenne.

Voirie – RD910 – Chaville – Acquisitions de parcelles et d'un volume.

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès de la SPL Seine Ouest Aménagement, d'emprises en nature de voirie, pour une superficie totale d'environ 310 m², situées avenue Roger Salengro à Chaville.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition, auprès du syndicat des copropriétaires du 9, avenue Roger Salengro à Chaville, du volume n° 3, pour un montant de 13 340 €. Son classement dans le domaine public routier départemental est décidé.

Voirie – Convention TMO – HAROPA PORT.

L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'établissement public Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine dit « HAROPA PORT », pour la réalisation des travaux de requalification de la route principale du Port à Gennevilliers.

Aménagements cyclables – RD 407 Marnes-la-Coquette – Avenant convention de financement État Commune

Les élus départementaux approuvent l'avenant n° 1 à la convention de financement entre l'État et la Commune de Marnes-la-Coquette, relative au projet d'extension de la piste cyclable rue Yves Cariou (RD 407) entre le Département, la Ville de Marnes-la-Coquette et la préfecture de Région Île-de-France.

Aménagement cyclables – RD 62 Bagneux et Montrouge – Convention de financement avec l'État.

L'assemblée départementale approuve la convention de financement entre le Département des Hauts-de-Seine et l'État, relative au projet d'aménagement de la RD 62 - avenue Marx Dormoy entre Bagneux et Montrouge.

TRANSPORTS

GPE – Pôle gare de Bagneux Lucie Aubrac – Aménagement des espaces publics

L'assemblée départementale approuve la convention avec la ville de Bagneux et la SADEV 94, définissant les conditions de la participation du Département, d'un montant de 2 M€, au projet d'aménagement des voiries et espaces publics du pôle gare de Bagneux Lucie Aubrac M4/M15, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bagneux et de la SADEV 94.

SPORTS

Subventions – Sport de haut niveau et sport scolaire

L'assemblée départementale attribue 4 subventions d'un montant total de 601 300 € au titre de la saison sportive 2022-2023 :

- 60 000 € alloués à l'association JSF Nanterre pour le fonctionnement du centre de formation agréé *Nanterre 92*,
- 210 000 € alloués à Paris 92 SAS pour le fonctionnement de son centre de formation agréé *Paris 92*,
- 120 000 € alloués au Cercle athlétique de Montrouge pour sa section hockey sur gazon, pour la mise en œuvre du partenariat « *Club des Hauts-de-Seine* » et du programme d'actions annuel du club,
- 211 300 € alloués au Stade français Paris Saint-Cloud, au titre de la saison sportive 2022-2023, une subvention globale de 211 300 €, dont 90 000 € à titre exceptionnel, soit 60 000 € pour le fonctionnement de son centre de formation sportive agréé et 30 000 € pour la mise en œuvre d'actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale.

Les élus départementaux allouent une subvention de fonctionnement annuel d'un montant de 25 000 €, à l'association Amicale de Villeneuve-la-Garenne, pour sa section para-cyclisme au titre de la saison sportive 2021/2022 et du dispositif de soutien au parasport de haut niveau,

L'assemblée départementale attribue au titre de la saison sportive 2021/2022, les primes suivantes :

- une prime de **6 000 €** à l'association sportive « *Upsilon Châtenay-Malabry* » pour son titre de vainqueur de la Coupe de France par équipe masculine de football fauteuil électrique en Nationale 1 ;
- une prime de **6 000 €** à l'association « *Amicale de Villeneuve-la-Garenne* », pour son titre de champion de France de *Roller Hockey* par équipe masculine en Nationale 1.

Les élus départementaux accordent 28 subventions départementales de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € aux associations sportives de 16 établissements pour leur participation aux championnats de France Elite scolaire, au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Concession golf, tennis et restaurant du Domaine départemental du Haras de Jardy – Réfaction redevance – SNC Golf et tennis du Haras de Jardy

L'assemblée départementale approuve l'application d'une réfaction de 23 475 € HT sur la redevance fixe due par la SNC Golf et Tennis du Haras de Jardy pour la gestion et l'exploitation du golf, du tennis et du restaurant du Haras de Jardy, ramenant ainsi le montant total de la redevance fixe à 127 263 € HT pour 2020, au lieu de 150 738 € HT.

Concession Centre équestre de Jardy – Réfaction redevance – EURL Jardy Equitation.

L'assemblée départementale approuve l'application d'une réfaction de 36 112 € HT sur la redevance fixe due par l'EURL Jardy Equitation pour la gestion et l'exploitation du centre équestre du Domaine départemental du Haras de Jardy, ramenant ainsi le montant total de la redevance fixe à 195 768 € HT au lieu du montant total de redevance de 231 880 € HT.

Occupation domaniale fosse de plongée – Réfaction redevance – UCPA Sport Loisirs

Les élus départementaux approuvent l'application d'une réfaction de 4 279 € sur la redevance fixe due par l'UCPA Sport Loisirs pour l'exploitation du centre de plongée Aqua Hauts-de-Seine, ramenant ainsi le montant total de la redevance fixe à 10 781 €, au lieu de 15 060 €.

Cross du Figaro 2022 – Parrainage

L'assemblée départementale approuve la convention de parrainage, conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et la société Hugo Events, fixant les modalités du parrainage du Département pour la communication et la valorisation du cross du Figaro organisé les vendredi 25 et dimanche 27 novembre 2022 au Domaine national de Saint-Cloud.

JEUNESSE

Jeunesse – Bourses socio-éducatives – BAFA/BAFD

L'Assemblée départementale approuve l'attribution de bourses départementales d'un montant total de 26 775 € pour la formation au BAFA et au BAFD de 169 stagiaires, répartis dans 23 organismes de formations.

EDUCATION

Collèges publics – Subventions complémentaires et exceptionnelles – Année 2022

L'assemblée départementale attribue 19 subventions exceptionnelles d'un montant total 169 366 € à 19 collèges publics du Département, au titre de l'exercice 2022.

Collèges publics – Subvention utilisation des gymnases municipaux – Année 2021/2022

Le solde de la subvention pour l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges publics des Hauts-de-Seine, pour l'année scolaire 2021-2022, est calculé au regard du montant de l'acompte versé et des éventuels reliquats de la subvention allouée au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Le solde de la subvention pour l'utilisation des gymnases municipaux d'un montant total de 82 538 €, est versé à 20 collèges publics, pour l'année scolaire 2021/2022.

Collèges privés – Subvention utilisation des gymnases – Année 2021/2022

L'assemblée départementale attribue 11 subventions pour un montant total de 87 497,80 € à 11 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour les dépenses relatives à l'utilisation des gymnases municipaux, et des gymnases dépendant de lycées au titre de l'année scolaire 2021-2022. Pour le collège Bienheureux Charles de Foucauld situé à Puteaux, ancienne annexe du collège La Trinité de Neuilly-sur-Seine, qui a conservé le même organisme de gestion que ce dernier, la subvention est versée au collège La Trinité à Neuilly-sur-Seine.

Collèges – Subvention manuels scolaires – 2022

L'assemblée départementale approuve l'attribution aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et à l'école de danse de l'Opéra de Paris, d'une subvention pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires pour la rentrée 2022.

Les élus départementaux attribuent, les subventions suivantes pour un montant total de 149 425,60 € pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires pour la rentrée 2022 :

- 112 422,40 € alloués aux collèges publics du département,
- 36 820,80 € alloués aux collèges privés du département sous contrat d'association avec l'Etat,
- 182,40 € alloués à l'école de danse de l'Opéra de Paris à verser au lycée Joliot-Curie à Nanterre, établissement de rattachement.

Collège – Institut des Hauts-de-Seine – Dispositif « Toutes culottées » – Convention de financement

L'assemblée départementale attribue à l'association « Institut des Hauts-de-Seine » une subvention d'un montant total de 635 000 € destinée à assurer le fonctionnement du dispositif « Toutes culottées » pour l'année scolaire 2022-2023.

Pass + Hauts-de-Seine / Yvelines – Nouveaux organismes

Les élus départementaux approuvent l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine /Yvelines de seize nouveaux organismes sportifs et culturels.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024

L'assemblée départementale approuve le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024 avec l'Etat et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, par lequel l'Etat s'engage notamment à apporter, pour l'année 2022, un soutien financier au Département, à hauteur de 1 242 545,37 €, pour la réalisation des objectifs définis dans un plan d'action audit contrat soit :

- faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé (169 507 € qui correspondent au remboursement des financements que le Département prévoit d'engager pour acheter des audio-testeurs pour le dépistage auditif et pour le financement de l'action de dépistage visuel portée par l'association Cadet),
- augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans (35 000 € qui correspondent au remboursement des financements prévisionnels engagés par le Département pour le recrutement d'un médecin pendant 6 mois en 2022),
- diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile (1 038 038,37 € qui correspondent au remboursement des financements prévisionnels engagés par le Département pour la mise en place, en 2022, de primes permettant d'augmenter les rémunérations et de fidéliser les assistants familiaux employés par le Département).

Téléalarme – GIP Autonomy – Subventions 2022

L'assemblée départementale approuve la participation du Département, pour l'année 2022, aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme au bénéfice des personnes handicapées ou âgées de 60 ans ou plus, résidant dans les Hauts-de-Seine, à hauteur, respectivement, de 7 € par mois d'abonnement et par abonné pour les bénéficiaires non imposables sur le revenu, et de 4,50 € par mois d'abonnement et par abonné pour les bénéficiaires imposables sur le revenu.

La participation départementale est plafonnée au montant des dépenses réellement engagées par l'organisme bénéficiaire, déduction faite de la participation demandée aux bénéficiaires.

La participation financière du Département prend la forme d'un soutien financier attribué par délibération, aux centres communaux d'action sociale (CCAS) et aux communes qui en font la demande, et versé pour le compte du Département par le groupement d'intérêt public (GIP) Autonomy.

L'assemblée départementale attribue des participations au coût d'abonnement à un système de téléalarme pour les alloséquanais handicapés ou âgés de 60 ans ou plus pour un montant total de 303 095,48 € à 23 CCAS et communes.

PMI – Transfert informations – Convention avec la CNAF

L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) définissant les modalités de collaboration entre le Département et la Cnaf pour la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse.

Insertion – Convention RSA Levallois-Perret

L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Levallois-Perret, relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour l'année 2023. Une participation d'un montant de 127 000 € est attribuée à la commune de Levallois-Perret pour l'accompagnement et les actions d'insertion auprès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour l'année 2023.

Insertion – Convention RSA Suresnes – Avenant n° 1

L'assemblée départementale attribue à la commune de Suresnes une participation d'un montant de 61 320 € pour l'accompagnement et les actions d'insertion auprès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour l'année 2022.

Municipalisation des crèches – Bourg-la-Reine – Avenant.

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 à la convention de municipalisation des crèches départementales entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Bourg-la-Reine.

Contacts presse

Muriel Hoyaux

Amélie CHABUET

01 47 29 35 78 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

